

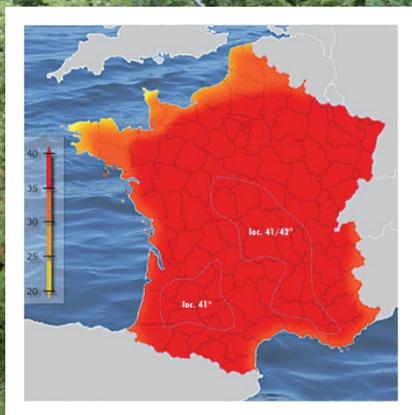
Le Petit **BUNO**



BUNO-BONNEVAUX



Canicule : Cette année, aucune région n'a été épargnée



Déconfinement : Ça mord à nouveau !



SOMMAIRE

Infos pratiques	P.2
Actualités en bref.....	P.3 à 5
Jeux	P.5, 7 et 8
La vie communale.....	P.6 à 9
La vie associative.....	P.10
La vie scolaire	P.11
Infos diverses et résultats jeux ..	P.12

*Bonne rentrée scolaire
aux enfants et
à leur maîtresse*



INFOS PRATIQUES

Mairie

Contact mairie

Tél : 01 64 99 48 87 - Fax : 01 64 99 32 32

Courriel : mairie@buno-bonnevaux.fr

Site internet : www.buno-bonnevaux.fr

Ouverture de la mairie

Lundi : 14h-16h - Mercredi : 10h-12h

Vendredi : 15h-18h

1^{er} et 3^e samedis du mois : 10h-12h

Eco-centre

ZONE DU CHÊNET : Tél : 01 64 98 94 66

Du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h
(En hiver, du 15 oct au 31 mars, la fermeture est fixée à 17 h)

Dimanche et jours fériés : de 9 h à 12 h.

L'accueil prend fin 15 mn avant la fermeture.

Fermeture le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.

MOIGNY-SUR-ECOLE (végétaux uniquement)

Eco-centre accessible :

Du mardi au vendredi : 10 h à 13 h

Samedi et dimanche : 9 h à 13 h 30

Fermeture : les lundis et jours fériés

PASSAGE DES ENCOMBRANTS :

8 octobre 2020

Horaires des cars BUS 284-003

MARCHÉS DE MAISSE ET DE MILLY-LA-FORÊT

MERCREDI :

- Aller : départ mairie de Buno-Bonnevaux à 9 h 30, arrivée à Maisse (marché) à 10 h00 ;

- Retour : départ Maisse (marché) à 11 h, arrivée à Buno-Bonnevaux (mairie) à 11 h 33 ;

JEUDI :

- Départ Buno-Bonnevaux (mairie) à 13 h 15, arrivée à Milly-la-Forêt (Colombier) à 13 h 58 ;

- Retour : départ Milly-la-Forêt (Colombier) à 16 h 15, arrivée à Buno-Bonnevaux (mairie) à 17 h 00.

État civil

NAISSANCES :

• Nina Toljic le 15 mars 2020

• Axelle Lopez le 13 juin 2020

• Maïleen Slovak le 10 juillet 2020

Bienvenue et félicitations aux parents

DÉCÈS :

• Mme Odette Poisson le 26 mars 2020

• M. André Raymond le 30 mai 2020

Nos profondes condoléances

PACS :

• Mme Noémie Maleine et M. Thomas Gaillard le 28 août 2020

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur



Le mot DU MAIRE

Cette année 2020 a commencé avec les traditionnels vœux du maire suivis de la réouverture officielle de notre église Saint-Léger en janvier.

En effet, c'est toujours avec un grand plaisir que nous nous rassemblons pour partager ensemble le bilan des événements passés et répondre aux questions que vous vous posez.

A ce moment-là, aucun de nous, pas même les autorités au plus haut niveau, ne se doutait de ce qui allait venir quelques semaines plus tard : la crise sanitaire.

Cette dernière sera le fil conducteur de la présente édition de notre journal.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de vous être déplacés ce dimanche 15 mars pour accomplir votre devoir civique et exprimer votre confiance à la nouvelle équipe lors des élections municipales.

Le 16 mars 2020, débutait le long périple du confinement dont les souvenirs pour chacun de nous restent inoubliables tellement c'était inédit, la vie quotidienne était bien compliquée.

Dans ce contexte, nous avons su faire preuve de solidarité au sein de notre village. J'adresse mes sincères remerciements aux commerçants de Milly-la-Forêt et des villages avoisinants, aux bénévoles, aux agents municipaux et aux élus qui ont participé, tout au long de cette période de confinement et au-delà, aux actions de solidarité.

Nous sommes tous conscients que nous devons encore patienter un moment avant de retrouver notre vie d'avant.

Malgré cela, l'équipe municipale a continué à travailler pour lancer les deux projets majeurs déjà évoqués lors des vœux du maire, à savoir : La rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et la création d'une aire de jeux pour les enfants.

Beaucoup de fêtes et d'événements ont malheureusement été annulés pour des raisons sanitaires.

Du fait de l'évolution inquiétante de l'épidémie depuis juillet, l'équipe municipale a préféré annuler la fête du village « fête de la betterave » prévue initialement le 4 octobre 2020. Nous savons votre attachement à cette manifestation mais votre santé est primordiale.

Néanmoins, nous gardons l'espoir de pouvoir organiser les événements figurant au reste de l'agenda de nos manifestations.

Je tiens aussi à vous informer que le recensement de la population de notre village est prévu en 2021, plus précisément du 21 janvier au 20 février 2021. Nous vous informerons des modalités dès que possible.

Dans cette attente, je vous prie de continuer à prendre soin de vous et de vos proches et plus particulièrement de nos seniors.

Cette année, la classe de Buno-Bonnevaux accueille 4 élèves de CM1 et 16 de CM2. Nous leur souhaitons une bonne rentrée scolaire ainsi qu'à leur maîtresse.

Bonne lecture



DÉCONFINEMENT, **les retrouvailles entre amis**

Après presque 2 mois de confinement, les uns et les autres n'ont pas ménagé leur plaisir de se retrouver, en famille ou entre amis, dans le rayon des 100 kms autorisés pour les déplacements. A l'étang de Buno, on peut apercevoir des pêcheurs avec tentes et matériel de pêche et des groupes d'amis réunis dans une ambiance bon enfant pour passer d'agréables moments ensemble.



Arbres et végétation de clôture qui empiètent sur le domaine public

Il convient que chacun entretienne les arbres et la végétation de clôture de sa propriété afin que les trottoirs soient libres de circulation aux piétons et que les voies et chemins soient accessibles aux véhicules notamment ceux des services de secours et des véhicules de collecte des ordures. Par ailleurs, les panneaux de signalisation routière doivent rester visibles pour la sécurité de tous.

Votre responsabilité pourrait être engagée, le cas échéant, en induisant de telles gênes et obstructions de la voie publique.

Les actualités et agenda EN BREF

- **Concert des Zarmoniques :**
Novembre 2020 Eglise Saint-Léger, la date exacte sera indiquée sur les panneaux d'affichage
- **Commémoration de l'armistice de 1918 :**
11 novembre 2020 à 9h40 aux monuments aux morts
- **Père Noël de Buno :**
5 décembre 2020 à 13h30 (Mairie)
- **Vœux du Maire :** **23 janvier 2021 à 17h**

Les nuisances sonores

Le niveau sonore, la durée et la répétition du bruit des outils électriques ou thermiques utilisés peuvent constituer une gêne manifeste au voisinage. Leur usage est toléré dans de larges plages horaires, à savoir ;

- **les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,**
- **les dimanches et jours fériés, de 10h00 à 12h00.**

Les soirées tardives ou simplement le comportement bruyant de vie quotidienne (tapage, ...) peuvent aussi être de nature à troubler la tranquillité du voisinage. Pensez à la quiétude de vos voisins !

Accident spectaculaire à Buno !



Ce mardi 28 avril 2020 en début d'après-midi, rien ne semble expliquer cette perte de contrôle de la conductrice de ce véhicule qui s'est encastré dans le poteau électrique sur la route Jean-Claude Brégé, au croisement avec la rue des Sablons. Heureusement, aucun blessé n'est à déplorer. La jeune femme au volant dit qu'un véhicule lui a entravé la voie.

Outre ceux du véhicule, d'importants dégâts sur les installations électriques et téléphoniques ont été causés : poteau électrique cassé et câbles sectionnés.

Les services techniques de ENEDIS ont travaillé sans relâche (poteau et câbles remplacés) et l'alimentation électrique a pu être rétablie aux alentours de 22h. Les lignes téléphoniques ont été raccordées par les services techniques de Orange mais quelques finitions sont à faire.



Les dépôts sauvages

Les incivilités continuent, il est temps que cela s'arrête. Malgré les rappels dans les boîtes aux lettres, les informations et la sensibilisation sur les plateformes d'apport volontaire, les dépôts en dehors des bornes et l'abandon de déchets (ordures ménagères) qui n'ont rien à faire sur ces lieux réservés aux verres et emballages de petites tailles, persistent.

Certes, il a été constaté que de nombreux utilisateurs de nos plateformes n'habitent pas le village. Les stickers, maintenant installés sur place, ont vocation à rappeler ce qu'il ne faut pas faire. Les auteurs des infractions feront l'objet de poursuites et l'amende encourue est désormais de 1500 €.



**DEFENSE DE DEPOSER
DES ORDURES
HORS DE LA BORNE**

SOUS PEINE D'AMENDE DE 1 500 €
Arrêté municipal N°6.1/23-2020

ATTENTION
Site sous surveillance

Les dépôts de déchets
hors de la borne sont
STRICTEMENT interdits
(même si celle-ci est pleine)

Baignade interdite à l'étang de Buno

Les services du SIARCE* ont constaté, en juillet dernier, la présence d'une pollution sur l'Essonne au niveau de Buno-Bonnevaux. Celle-ci, d'origine naturelle, se caractérise par la présence de cyanobactéries dont certaines peuvent être toxiques.

En effet, la stagnation de l'eau sur les étangs en période estivale combinée avec d'autres conditions environnementales favorise la prolifération de ces bactéries. La couleur verte fluorescente de l'eau et les efflorescences sous forme de mousses sont un signe visible de la présence de ces bactéries.

Il est donc rappelé que la baignade est formellement interdite dans l'étang ainsi que dans la rivière Essonne qui est en connexion ponctuelle avec l'étang. La pollution devrait disparaître lorsque les conditions climatiques seront favorables.

*Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières et du Cycle de l'Eau

Un éclairage adapté à la faune nocturne

Dans le cadre du projet d'éclairage de la voie reliant Buno centre au hameau de Chantambre, une pré-étude environnementale a été menée en partenariat avec le PNRGF*. Son but est d'aider à déterminer le type d'éclairage propice à la faune nocturne (chauve-souris, insectes, ...) particulièrement sensible à la lumière artificielle. Le site est une zone d'intérêt écologique régional, lieu de passage de nombreuses espèces animales.



Le microphone enregistreur installé

Après deux nuits d'enregistrement des cris des chauve-souris, la présence des espèces suivantes a été constatée : Pipistrelle commune, Sérotine commune, Murin à moustache, Murin de Natterer, Pipistrelle de Kuhl (probable).

L'enregistreur a également capté les bruits émis par trois espèces de sauterelles : Sauterelle ponctuée, Sauterelle verte, Decticelle cendrée

*Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Chutes d'arbres à la suite de vents violents

La tempête de la nuit du 10 février 2020 a provoqué la chute d'un chêne sur la route de Malesherbes, rendant la voie impraticable. La mairie a entrepris immédiatement la coupe de l'arbre et le nettoyage de la route. Les câbles d'éclairage sectionnés ont été réparés par les services techniques de ENEDIS.

Même scénario ce 11 mai 2020, plusieurs peupliers situés sur la route de Chantambre, à proximité de l'étang ont chuté à la suite des vents violents. D'importants travaux d'abattage sont engagés pour sécuriser le secteur. La municipalité étudie avec l'aide du Parc du Gâtinais, la possibilité de transformer cet espace maintenant dépourvu d'arbres en un mini-verger.



Route de Malesherbes



FESTIVAL Les Zarmoniques

La 12^e édition du festival les Zarmoniques organisée par l'APEC2V* aura lieu du 7 au 15 novembre 2020. Un concert est prévu dans l'église Saint-Léger de Buno. La date sera communiquée sur les panneaux d'affichage dès que

la programmation définitive sortira.

*Association des Parents d'Elèves du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal des 2 Vallées

LA CANICULE : Aucune région n'a été épargnée

Un été particulièrement chaud sur toute la France. Les températures ont souvent avoisiné les 40°C et le village de Buno-Bonnevaux ne fait pas exception malgré la proximité de la rivière et de la forêt.

Le CCAS* a pris des nouvelles de nos aînés. Ces derniers, comme d'habitude, ont su prendre les bonnes dispositions de prévention en restant à l'abri du soleil.

Une année très difficile pour tout le monde car en pleine épidémie de coronavirus, c'est la canicule qui marque l'actualité de l'été sans empêcher, hélas, le virus de continuer à se propager.

*Centre Communale d'Action Sociale

PRÉSERVONS LE VERTIGO :

Brochure scientifique du Parc du Gâtinais, plus de 5 années d'études

Mesurant au maximum 2,7 mm de long et 1,65 mm de diamètre, le vertigo, minuscule gastéropode, est maintenant protégé par la directive européenne dite « Faune-Flore-Habitat ».



Des populations de vertigo sont présentes dans la Haute Vallée de l'Essonne. Buno-Bonnevaux en fait partie. Un programme Natura 2000 animé par le PNRGF* a fait l'objet de

plus de 5 années d'études méthodiques visant à répondre aux nombreuses questions de préservation de ces animaux menacés par l'artificialisation des terres, l'assèchement des zones humides, l'utilisation des pesticides, ... etc. Plusieurs sites Natura 2000 sont présents sur le territoire de Buno-Bonnevaux.

De nombreuses connaissances sont maintenant acquises sur les vertigos. Ainsi, le PNRGF* en partenariat avec la DRIEE** Ile-de-France diffuse une brochure scientifique pour faire connaître les démarches de sauvegarde des habitats et espèces protégés sur les territoires NATURA 2000. Elle peut être téléchargée sur le site de la DRIEE** Ile-de-France ou du PNRGF*.

* Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

** Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

JEUX Mots mêlés

Il faut retrouver tous les mots de la liste dans la grille : ils y sont mêlés horizontalement, verticalement, en diagonale et ce, dans les deux sens. Une fois ces mots repérés, les lettres non utilisées vous permettront de reconstituer un nouveau mot.

- | | | |
|---------------|--------------|------------|
| CONFINEMENT | INFIRMIERE | PRIE |
| COVID | INGENIOSITE | PROTEGER |
| DATE | INSUFFISANCE | QUIZ |
| DOTEEES | INTERACTION | RECU |
| DECES | ISSU | SAUT |
| DECONFINEMENT | MAINS | SAVON |
| DOCTEUR | MALADIE | SOIGNANT |
| DOMICILE | MASQUE | SOIN |
| ELEVEE | MEDECIN | SOLIDARITE |
| ENNUYER | MEDICAL | TEST |
| EPIDEMIE | MERCI | TRIER |
| FUIR | MONDIAL | TUBAGE |
| GANTS | PANDEMIE | VACCIN |
| GRIPPE | PARTI | VIRUS |
| HOPITAL | PATIENT | VOIR |
| HUMANITE | POULS | |

MOT À TROUVER EN 11 LETTRES

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CHIENS

Nos amis les chiens vivent en harmonie avec nous. Mais, il convient que leurs maîtres se munissent des sachets dédiés pour ramasser les déjections déposées sur les trottoirs. Par ailleurs, certains propriétaires abandonnent leur chien des week-ends entiers, les gémissements se transforment en une souffrance pour les voisins. Merci aux maîtres de leur attention.

D	E	C	O	N	F	I	N	E	M	E	N	T	L	A	C	I	D	E	M
C	E	V	I	R	U	S	I	N	S	U	F	F	I	S	A	N	C	E	D
E	P	P	I	R	G	S	O	L	I	D	A	R	I	T	E	T	D	V	O
E	I	D	A	L	A	M	O	R	N	I	C	C	A	V	O	E	O	E	M
N	D	O	A	R	N	R	I	U	F	V	D	I	V	O	C	R	C	L	I
R	E	T	S	E	T	I	S	O	I	N	E	G	N	I	D	A	T	E	C
E	M	E	I	C	S	I	O	S	R	L	C	I	N	R	E	C	E	H	I
G	I	E	C	U	O	S	I	L	M	A	E	G	A	B	U	T	U	O	L
E	E	S	R	L	I	S	G	U	I	I	S	Z	I	U	Q	I	R	P	E
T	R	I	E	R	N	U	N	O	E	D	N	O	V	A	S	O	R	I	T
O	E	I	M	E	D	N	A	P	R	N	U	H	U	M	A	N	I	T	E
R	R	S	R	E	Y	U	N	N	E	O	S	N	I	A	M	T	U	A	S
P	A	T	I	E	N	T	T	N	E	M	E	N	I	F	N	O	C	L	T



ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Le 15 mars dernier, vous avez été conviés à accomplir votre devoir civique et faire vivre la démocratie locale en votant pour vos conseillers municipaux. Le contexte épidémiologique a tout bouleversé : une disposition inhabituelle du bureau de vote, sens de circulation, port de masque, lavage des mains au gel hydroalcoolique, stylo individuel pour l'émargement, ...etc.

C'est dans une bonne humeur que beaucoup se sont déplacés pour voter. De plus, ce jour-là le beau temps était au rendez-vous. De 8h à 20h, le scrutin s'est déroulé normalement. Les règles sanitaires ont été correctement respectées même si quelques-uns de nos anciens s'interrogeaient sur l'utilité d'une telle précaution sa-

Elus	Suffrages obtenus	Taux
TAILLEFER Christophe	173	97,19%
COURTEAU Elisabeth	172	96,62%
LOVERGNE Emilie	171	96,06%
LE GLATIN Fabrice	169	94,94%
COUDORO Bernardin	168	94,38%
GEFFROUAI-LE ROQUIER	168	94,38%
BECHETOILLE Thierry	167	93,82%
DENIS Christian	167	93,82%
HERBLOT Samuel	167	93,82%
BERCHER Ségolène	166	93,25%
DUPEU Marie-Lise	166	93,25%

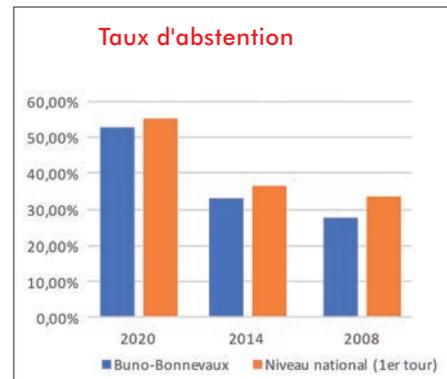
nitaire en faisant référence aux épidémies passées comme le SRAS* en 2003, la grippe H1N1 en 2009.

Les résultats de la participation sont présentés ci-contre : On constate un fort taux d'abstention comme partout en France, probablement la conséquence du contexte sanitaire. Le taux à Buno-Bonnevaux est malgré tout inférieur au taux national comme on le remarque à chaque élection municipale. Le fait marquant pour nous, comme pour beaucoup de communes, est l'élection de tous les conseillers municipaux dès le 1^{er} tour du scrutin. Les suffrages exprimés sont dans le tableau ci-contre.

S'ensuivit une longue attente liée au confinement avant de pouvoir installer le nouveau Conseil Municipal. Ce qui a enfin été fait le 23 mai 2020. A l'issue de cette réunion, M. Coudoro a été réélu Maire de Buno-Bonnevaux à l'unanimité. Monsieur Christian Denis et Madame Virginie Geffrouais-Le Roquier ont été respectivement réélus à l'unanimité aux postes de premier Adjoint et deuxième Adjointe. Le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local en invitant les élus à y veiller attentivement.

*Syndrome Respiratoire Aigu Sévère

Participation	Effectifs	%
Inscrits	388	100%
Abstentions	204	52,58%
Votants	184	47,42%
Blancs	1	0,26%
Nuls	5	1,29%
Exprimés	178	45,88%



Commémoration de la victoire du 08 mai 1945

Ce 8 mai 2020, les élus se sont rassemblés au monument aux morts pour la commémoration de la victoire du 8 mai 1945. En présence du Major Ladoucette, Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Milly-la-Forêt, ils ont témoigné par leur participation à la cérémonie, leur attachement au devoir de mémoire. C'était le 75^e anniversaire de la victoire des forces alliées contre le nazisme et la barbarie.

Cette année, en raison des restrictions liées à la crise sanitaire du covid-19, la cérémonie s'est déroulée sans public et sans le protocole habituel.

Cette date nous rappelle ainsi que la paix, la démocratie, les valeurs républicaines, le respect de l'autre, la tolérance, le progrès économique, social ou environnemental, la sécurité sanitaire sont des combats quotidiens. Nous ne devons jamais baisser la garde, ni relâcher notre vigilance.

Souvenons-nous plus que jamais de ce que signifie ce 8 mai 1945 et n'oublions pas les morts pour la France a dit M. Coudoro pour conclure la cérémonie.



EPIDEMIE DU COVID-19 : La mobilisation...

Dès le début du confinement, ce 16 mars 2020, une mobilisation générale s'est mise en place à tous les niveaux : communal, intercommunal, départemental, régional, ...

Livraison à domicile

Les commerçants de Milly-la-Forêt et ses alentours, les bénévoles des villages de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville s/Essoonne et Prunay s/Essoonne ont répondu présents à l'appel des élus.

L'association «MillyAction Commerce» a ainsi proposé un service gratuit de livraison à domicile. Dix-neuf commerçants ont participé à cette action. Les communes desservies étaient : Milly-la-Forêt, Oncy s/Ecole, Tousson,

Distribution de masques

Personne n'a oublié la pénurie de masque lors du confinement et du début du déconfinement.



Atelier de confection de masques

Le 27 avril 2020, le projet de mise en place d'un atelier de fabrication de masques lavables grand public, suivant la norme AFNOR en vigueur au 25 avril 2020, a été porté à la connaissance des habitants des villages de Boigneville, de Buno-Bonnevaux, de Gironville s/Essoonne et de Prunay s/Essoonne.

La Recyclerie du Gâtinais basée à Prunay s/Essoonne, acteur social du territoire fut en effet porteuse de ce projet soutenu par les maires des 4 villages. Devant cette situation de pénurie de masques, l'objectif était de répondre au plus vite avec l'aide des bénévoles, à la mise à disposition des habitants, de moyens de protection contre la propagation du coronavirus.

De nombreux volontaires ont répondu présent à cette initiative. Le matériel nécessaire a été mis à disposition par la Recyclerie, les bénévoles, les mairies et la SPL Sigal dans la salle polyvalente de Prunay s/Essoonne : machines à coudre, lave-linge, sèche-linge, table à repasser, paires de ciseaux, fils à coudre, élastiques, gel hydroalcoolique, masques de protection, ...



L'équipe municipale a mis tout en œuvre pour mettre à disposition des soignants de proximité des masques de type FFP2. Grâce à la mobilisation de la Communauté de Communes des Deux Vallées, du Conseil Départemental de l'Essonne et du Conseil Régional Ile-de-France, des achats groupés des masques de type FFP1 lavables grand public ont été lancés très tôt. Cela a permis d'organiser, à la veille du déconfinement, le 8 mai 2020, les premières distributions dans notre village par les élus.

La distribution suivante a eu lieu le 21 mai 2020 et enfin une 3^e le 13 juin 2020 dans la cour de la mairie. Lors de cette dernière, du gel hydroalcoolique a été également donné à la demande.

Au cours de ces opérations, les élus ont été accueillis avec un grand enthousiasme par les habitants. C'était aussi l'occasion d'échanger quelques mots sur la situation sanitaire au niveau local. Aucun cas de contamination n'est déclaré au sein de notre village.

Le confinement, les recommandations sanitaires de distanciation et de gestes barrières ont été respectés même si on déplore les sorties de certains jeunes, dès la tombée de la nuit.

Noisy s/Ecole, Le Vaudoué, Moigny s/Ecole, Courances, Dannemois, Soisy s/Ecole, Mondeville, Videlles, Boutigny s/Essoonne, Maise, Courdimanche, Buno-Bonnevaux, Gironville s/Essoonne, Prunay s/Essoonne, Boigneville, Boissy aux Cailles, Arbonne-la-Forêt, Archère-la-Forêt.

Citons également deux commerçants ambulants, habituellement présents sur la commune de Buno-Bonnevaux :

- M. Peot, « La tournée du boucher »
tél : 06.81.75.03.34
- M. Joudiou, poissonnier,
tél : 06.19.74.07.25

Nous remercions tous les commerçants qui ont participé à cette œuvre. Beaucoup d'habitants nous ont témoignés leur satisfaction et le professionnalisme dont ils ont fait preuve. Merci à Mme Olivares, psychologue, qui a proposé bénévolement son assistance aux habitants durant cette période anxiogène.

JEUX Sudoku

8				2		5
					8	7
6	5			8	4	2
	8	6		9		1
	9	4	3	5	1	
			8	4	6	
1						8
	4	8		9	3	
		2		8	7	4

LA VIE COMMUNALE



RECYCLERIE DU GATINAIS

Dès le mardi 5 mai 2020, l'atelier de confection a ouvert ses portes avec 10 bénévoles. En un après-midi, déjà 1053 patrons ont été préparés. En dix jours, ce sont presque 1000 masques qui ont été confectionnés. Une sacrée performance !

Ce sont 41 bénévoles qui ont participé à cette magnifique aventure. Plus de 2000



masques ont été fabriqués en un temps record. Cela a permis à chaque municipalité de mettre à disposition au moins un masque par habitant adulte.

Un grand merci à tous les bénévoles et donateurs ainsi qu'à toute l'équipe de la Recyclerie.

Voici quelques-uns des 41 participants...

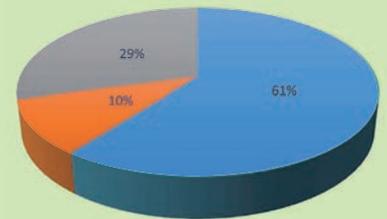


Finances communales

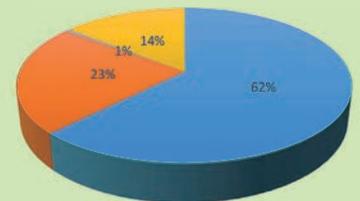
En 2019, le compte d'exploitation a été clôturé en dépenses à 501.574,81€ et en recettes à 552.115,55€, soit un excédent de 50.540,74€. Les résultats antérieurs sont de 159.394,27€. Les dépenses réalisées représentent 74% du budget adopté en 2019 qui s'élève à 679.314,32€.

En section d'investissement, un effort très important a été consenti aux travaux de l'église. Ce qui explique le montant des dépenses 2019 clôturées à 278.762,44€. Les recettes d'investissement s'élèvent à 299.672,62€, soit un excédent de 12.514,68€ après intégration des résultats antérieurs.

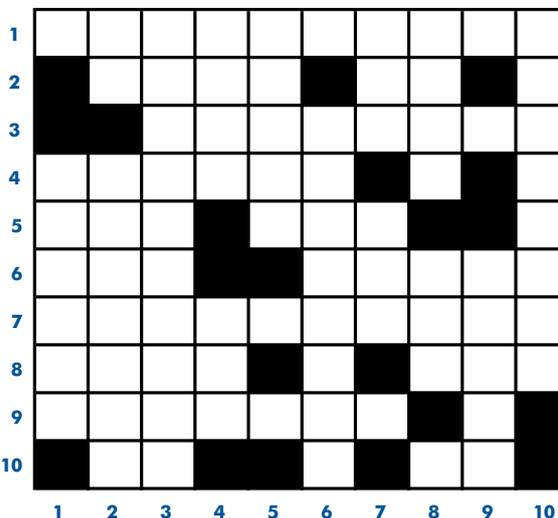
Recettes d'exploitation 2020



Dépenses d'exploitation 2020



JEUX



Mots croisés

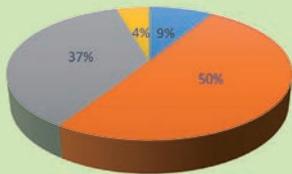
Horizontalement :

1. L'étang de Buno-Bonnevaux en est équipé.
2. Souvent étoilée. 16^e lettre de l'alphabet grec.
3. Ressusciter.
4. On y danse la valse.
5. On souffle les bougies pour les compter.
Plante parasite.
6. Le cerf brame pendant cette période.
Moyen de transport.
7. Trajet préparé à l'avance.
8. Extrémité d'un arbre. Thymus du veau.
9. Partie d'un ensemble.
10. En. Pronom réfléchi.



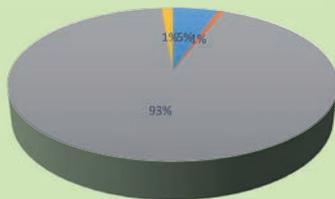
Le budget 2020 a été adopté à l'unanimité, à la séance du conseil municipal du 29 mai 2020, en équilibre (dépenses et recettes) en section de fonctionnement (exploitation) à 717.197,23€ et en section d'investissement à 280.756,32€. L'effort d'investissement sur 2020 est également remarquable. Malgré le contexte difficile, nous maintenons la réalisation de quelques projets majeurs pour notre vie communale. Ce point est développé à la rubrique « Projet et travaux communaux »...

Recettes d'investissement 2020



- Dotations fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement
- Virement de la section de fonctionnement
- Résultat d'investissement reporté

Dépenses d'investissement 2020



- Emprunts et dettes
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

Verticalement :

1. Veine endommagée.
2. 365 jours. Superflu.
3. Surévalués.
4. A lui. Spécialités vietnamiennes.
5. Une association de Buno l'exploite.
6. Particules en physique.
7. Mèche rebelle. Il se rendra.
8. Râpe. Oxygène.
9. Qui a les nuances de l'arc-en-ciel.
10. Pourboire du début d'année.

Projets et travaux communaux

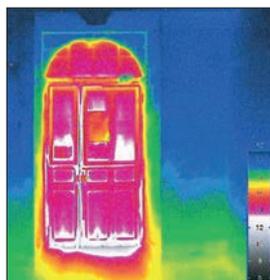
Deux projets lancés cette année sont en cours de réalisation. Il s'agit de la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et de la création d'un parc ludique dont une aire de jeux destinée aux enfants.

Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie

Le diagnostic thermique mené sur le bâtiment a révélé de nombreux défauts d'isolation dont les plus remarquables se situent au niveau des portes et des fenêtres. L'image ci-dessous de la porte d'entrée (mesure faite de l'intérieur) montre bien la problématique. Les menuiseries sont en effet en simple vitrage avec des bâtis très vétustes.

Ainsi, le projet consiste principalement à remplacer toutes les menuiseries extérieures du rez-de-chaussée et de l'étage par des menuiseries double vitrage plus performantes conformément à la réglementation thermique, aux normes de sécurité et d'accès PMR* en vigueur.

L'Atelier d'architecture et d'expertise Louis Prieur, désigné maître d'œuvre, suit son bon déroulement.



Défaut d'isolation sur la porte principale d'entrée de la mairie

La crise sanitaire a malheureusement retardé les travaux, mais ceux-ci devront s'achever avant l'hiver.

* Personne à Mobilité Réduite

Création d'une aire de jeux pour les enfants

Le constat est sans appel : Notre village ne dispose d'aucun équipement de loisir pour les enfants. La volonté des équipes municipales, depuis des décennies, de doter Buno-Bonnevaux d'un tel espace ludique est incontestable.

e-marchespublics.com
publication & dématérialisation

Travaux de création d'un espace ludique parc de loury à buno-bonnevaux

Commune de Buno Bonnevaux

📍 91720 Buno Bonnevaux

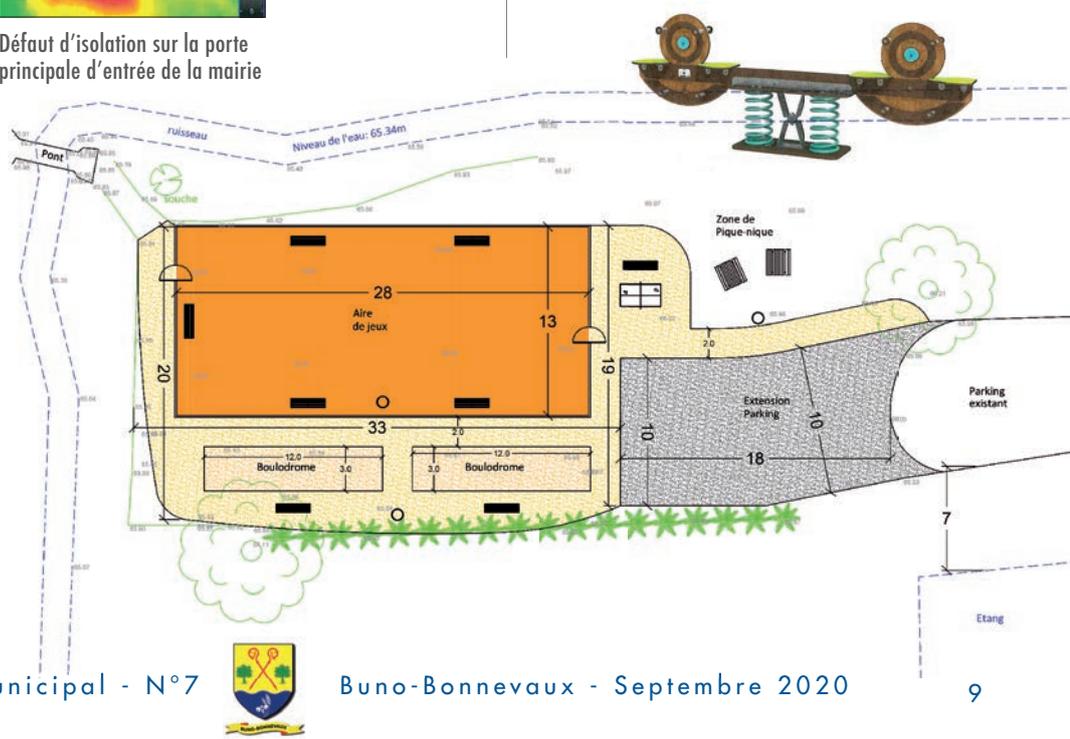
📄 Travaux - Procédure Adaptée

💰 Marché > 90 000 €

🕒 Date limite de l'offre : 30/09/2020 à 12h00

Enfin, nous pouvons tous nous réjouir du lancement, cette année de la réalisation d'un parc ludique nommé « Parc de Loury » dans le secteur boisé de l'étang. Il comprend : une aire de jeux de 400 m² pour les enfants de 3 à 10 ans, un espace équipé d'une table de ping-pong pour les plus grand, un boulodrome équipé de 2 pistes puis un espace de détente aménagé avec 2 tables de pique-nique. Des mobiliers urbains (bancs et corbeilles à déchets) seront installés. Une extension du parking actuel est prévue afin de permettre le stationnement d'une dizaine de véhicules.

L'appel d'offre est lancé le 31 juillet 2020. Nous espérons terminer ce projet à la fin de l'année sous réserve de conditions climatiques favorables.



LA SOCIÉTÉ DE PÊCHE

La société de pêche de Buno vous attend tous les jours de l'année du 1er janvier au 31 décembre.

Nous acceptons tous les pêcheurs, qu'ils soient novices ou professionnels, dans la joie et la bonne humeur. Depuis quelques mois, un nouveau garde-pêche vous accompagne et vérifie le bon fonctionnement autour de l'étang.

N'hésitez pas à réserver vos journées ou vos nuits de pêche tout au long de l'année. Pour toutes informations complémentaires, un panneau est à votre disposition au bord de l'étang.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions et /ou réclamations. Nous vous attendons nombreux. A bientôt au bord de l'eau.

Pour toute inscription, merci de téléphoner à : Kévin au 06 74 72 42 61.

LE COMITÉ DES LOISIRS

Le comité des loisirs avait prévu d'organiser en septembre 2020 un repas champêtre qui malheureusement, a été annulé en raison de la situation d'épidémie. Nous en sommes tous désolés.

Nous surveillons attentivement l'évolution de la crise afin de prendre une décision pour le maintien ou pas des autres animations. Vous serez tenus informés.

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous prions de bien prendre soin de vous.

Hommage à Madame Odette Poisson

Odette nous a quittés au printemps. Elle a rejoint Robert, son époux. Odette a été membre bénévole du Comité des Loisirs de Buno durant de nombreuses années. Elle était toujours présente aux repas et aux festivités que le comité organisait. Elle aimait les gens et œuvrait avec son mari à la bonne marche du comité qu'ils ont toujours soutenu. Elle était sincère en amitié et appréciait la compagnie de toutes les personnes qui lui rendaient visite. Odette et Robert resteront dans la mémoire du Comité des Loisirs.



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

L'ouverture de la chasse aura lieu cette année le dimanche 20 septembre et la saison durera jusqu'au 28 février 2021. Des battues au grand gibier seront organisées comme les autres années à des dates précises.

Afin de sécuriser les zones de chasse en groupe, des panneaux « Battue » sont installés au bord des routes, il est préconisé de ralentir afin d'éviter tout accident avec un chien ou un animal qui pourrait traverser au moment où vous passez avec votre véhicule. Il en va de même si vous souhaitez vous promener en forêt, restez sur les chemins pendant la période de chasse.

Des tirs d'été ont eu lieu et ont permis de réduire la population de renards. Ces animaux peuvent être porteurs d'un parasite transmissible à l'homme, il s'agit de l'échinococcose.



Extrait de la revue « Planète Santé » parue le 07 mai 2019 :

Transmise par les renards, l'échinococcose est une grave infection parasitaire. Autrefois confinée aux régions tempérées, la maladie ne cesse de progresser vers les pays du Nord.

« Ne mange pas les fraises des bois, sinon tu seras malade à cause des renards ! » Un avertissement qui sonne comme un conseil de grand-mère. Pourtant, le risque est bien réel. Les œufs de parasites présents dans les excréments d'une majorité des renards peuvent provoquer une maladie rare

mais grave au nom barbare : l'échinococcose alvéolaire.

Dans les années huitante, cette pathologie était surtout présente en Suisse, en Allemagne, en France et en Autriche. Mais aujourd'hui, en partie à cause du réchauffement climatique, le parasite atteint toute l'Europe. On peut désormais en trouver en Pologne, dans tous les pays Baltes ou même jusqu'en Suède. Le problème, c'est qu'il ne suffit pas de se priver

de baies des bois pendant les randonnées. Les fruits et légumes dans les potagers non clôturés auxquels les renards ont accès peuvent également être contaminés.

Lavez vos fruits et légumes !

Toute ingestion d'œufs du ténia du renard, même en faible quantité, peut entraîner à terme une échinococcose alvéolaire. Des mesures de prévention sont donc à respecter :

- Lavez à grande eau les légumes, la salade, les plantes ramassées près du sol dans la nature ou la forêt (par exemple les pissenlits ou les champignons). Consommez-les de préférence cuits. Attention, la congélation n'est pas suffisante pour tuer les œufs.

- Clôturez votre jardin potager pour empêcher les renards d'y pénétrer.

- Si vous trouvez des excréments de renards dans un jardin, mettez-les dans un sac plastique avant de les jeter à la poubelle (jamais dans un compost). Si les crottes sont fréquentes, contactez les autorités locales compétentes.

- Lavez-vous toujours les mains après avoir jardiné, travaillé la terre ou après avoir été en contact avec un chien.

UNE RENTRÉE TRÈS SPÉCIALE !

Le 12 mai, fut une rentrée très spéciale pour une poignée d'élèves, au nombre de onze, qui a su très rapidement apprendre les gestes barrière. Elle s'est effectuée avec un protocole sanitaire strict visant à lutter contre la propagation du COVID-19.

Il a fallu s'adapter et faire preuve d'imagination afin de permettre la continuité pédagogique : jongler avec les présents et les enfants encore à la maison...

Prise de température en arrivant à l'école



Respect de la distanciation dans le rang



Panier repas individuel à midi, toujours avec la distanciation

S'ensuivent les vacances bien méritées



Cours en vidéo-conférence avec les copains à distance

Hommage à Sasha Della Vite-Rimbaud

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition accidentelle de Sasha survenue le 28 juin 2020 à Belle-Île-en-mer. Ancien élève de l'école élémentaire de Buno-Bonnevaux durant 2 ans (CE1 en 2014 et CM2 en 2018), Sasha laissera son empreinte au travers des divers projets réalisés avec ses camarades auxquels il a toujours su témoigner enthousiasme, joie, bienveillance et amitié.

Madame Galland, maîtresse de l'école de Buno-Bonnevaux.

L'équipe municipale exprime sa compassion à la famille de Sasha.

